

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MEDIATHEQUE L'ALPHA :
CONVENTION D'AUTORISATION
D'ACCES AUX LOCAUX**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JD / LRM
N° 2018-D-407

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- ▣ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jacky Bouchaud en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le GRETA Poitou-Charentes situé 63 rue de la Bugellerie 86000 Poitiers l'Alpha médiathèque de GrandAngoulême, du 1^{er} février au 31 décembre 2018.

Article 2 – Dans le cadre des formations professionnelles aux métiers de la sécurité animés par le GRETA, la convention prévoit que GrandAngoulême autorise l'accès au site de la médiathèque l'Alpha à titre gracieux. En effet, les stagiaires effectueront des visites techniques de l'établissement accompagné d'un formateur du GRETA.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 7 novembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07/11/2018**
Publié ou notifié,
Le **08/11/2018**